

BUREAU

Séance du 25 janvier 2022

Délibération BU_20220125_09A

Marché de fourniture de gaz industriel : lot n°1 : recharge de gaz avec contrat de location de bouteilles - avenant n°1 au marché

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 portant délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché 2021-06-10 passé avec l'entreprise AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE ;

Vu le projet d'avenant n°1 ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prix au bordereau des prix unitaires de ce marché ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2021-06-10 relatif à la recharge de gaz avec contrat de location de bouteilles, passé avec l'entreprise AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

Marc FLEURET